

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de notre politique en faveur de l'emploi, il nous a paru indispensable d'accompagner, sur le territoire de notre Commune, les efforts récents et concertés de l'Etat, de la Région et du Département. Dans un souci de cohérence, nous avons lancé, vous le savez, une étude générale sur le tourisme devant déboucher sur un Schéma d'Orientation Touristique, véritable plan d'action touristique municipal à long terme.

Il importe, en effet, que l'image touristique globale de la Réunion, dont l'Agence Régionale de Tourisme et de Loisirs, et le Comité Départemental de Tourisme assurent ensemble la promotion à l'extérieur, repose sur place sur des réalités locales que sont des produits touristiques fiables.

Le Syndicat d'Initiative de la Réunion assure une information sur l'ensemble du Département, à partir d'une implantation à Saint-Denis. Toutefois, les communes de Saint-Benoît, de Saint-Paul et de Saint-Pierre se sont dotées de Syndicats d'Initiative dont elles ont le contrôle, destinés à informer les touristes sur les richesses de leur territoire.

Il était donc normal que Saint-Denis, en tant que chef-lieu, ait une démarche identique, ce d'autant que la Municipalité, nous l'avons vu, a décidé d'agir elle-même en matière de tourisme.

Le rôle du Syndicat d'Initiative de Saint-Denis sera donc :

- de créer un ensemble de produits touristiques et de loisirs cohérents sur le territoire de la Commune de Saint-Denis ;
- d'informer le public et les touristes de l'existence de ces produits ;
- d'en assurer l'animation et la promotion par tous moyens.

Cet organisme sera alimenté par des fonds communaux et, comme tel, géré par un Conseil d'Administration au sein duquel les élus municipaux seront majoritaires ; il peut recevoir également des subventions des collectivités locales, de l'Etat et de tout organisme extérieur intéressé.

Dans un souci d'efficacité, le Syndicat d'Initiative de Saint-Denis cadrera son activité dans les lignes d'action à moyen et long termes proposées par la Commission des Affaires Economiques et de l'Emploi, et gérées par le Service du Tourisme. Le Syndicat d'Initiative sera associé aux opérations d'aménagement touristique, ainsi qu'à celles de promotion économique.

L'ensemble des actions devront être menées en collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs économiques privés et publics du tourisme. Les objectifs du Syndicat d'Initiative de Saint-Denis seront, à terme :

- d'allonger la durée de fréquentation touristique à Saint-Denis ;
- de participer à l'accroissement, de façon significative, du nombre de touristes séjournant à Saint-Denis.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur cette affaire, et de m'autoriser :

- à créer l'association de type loi de 1901, dénommée "Syndicat d'Initiative de Saint-Denis", ayant pour objet ce qui précède, ainsi que toutes autres activités accessoires susceptibles d'aider à la poursuite de ces buts, et à déposer les statuts de ladite association ;
- à en fixer le siège social sur le territoire de la Commune de Saint-Denis, et à mettre des locaux à sa disposition à titre gracieux ;
- à lui verser les subventions prévues au budget prévisionnel (fonctionnement et investissement, joint en annexe) ;
- à procéder aux modifications budgétaires nécessaires au sein du Budget Primitif de la Commune ;
- à solliciter les subventions (de l'Etat, du Conseil Général, etc...) prévues en matière de frais de premier établissement et d'aide au démarrage ;
- à faire adhérer la nouvelle structure à la Fédération Nationale et à l'Union Départementale des Offices du Tourisme - Syndicats d'Initiative, ainsi qu'au protocole d'accord national du 12 février 1986 (FN OTSI/SNAV) relatif à la définition des tâches respectives des organismes de tourisme ;
- à donner dès maintenant un avis favorable, comme le prévoit les articles 58 à 62 du titre III du décret du 29 mars 1977, à la demande que présentera la nouvelle structure pour lui permettre de vendre des prestations touristiques ;
- à annuler la délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 1977, affaire no 22, de création de l'association "Syndicat d'Initiative de Saint-Denis" publiée au Journal Officiel du 14 avril 1977 ; cette association n'a jamais fonctionné.

Sur la base du projet de représentation des membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiative de Saint-Denis (joint en annexe), je vous demande également, Mesdames et Messieurs, d'autoriser les commissions et associations municipales citées dans ce projet à désigner leurs représentants.

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

.../...

B U D G E T P R E V I S I O N N E L

DEPENSES (arrondies, en milliers)Investissement

. Aménagement local	100
. Achat de matériels et de fournitures	250
. Edition de plaquettes, information	200
. Présentoirs et produits d'appel	100
. Recensement, formation	150
	<hr/>
TOTAL Investissement	800 KF

Fonctionnement / annuel

. Frais de personnel	850
. Animation (enveloppe globale sur un an)	250
. Nettoyage, entretien des locaux	40
. Fournitures de bureau	80
. Entretien (tél., clim., photo.)	10
. Eau, électricité, téléphone	80
	<hr/>
TOTAL Fonctionnement	1 310 KF

RECETTESInvestissement

. Conseil Général (40 %)	320 000 F
. Mairie	480 000 F
	<hr/>
TOTAL Investissement	800 000 F

Fonctionnement

. Vente de prestations	pour mémo ler exerc.
. Subvention du Conseil Général (actions d'accueil et d'animation, dont personnel nécessaire)	650 000
. Subvention de la Mairie	560 000
TOTAL Fonctionnement	1 310 000

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

PROJET DE REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SYNDICAT D'INITIATIVE DE SAINT-DENIS

ELUS

- . Vice-Président de la Commission des Affaires Economiques et de l'Emploi,
- . Deux membres de la Commission des Affaires Economiques et de l'Emploi,
- . Elu Délégué à la Culture et un membre de la Commission de l'Education, de la Culture et du Temps Libre,
- . Elu Délégué à l'Animation,
- . Elu Délégué à l'Environnement et un membre de la Commission du Logement et du Cadre de Vie,
- . Un membre de la Commission des Finances et de la Programmation,
- . Un membre de la Commission des Affaires Générales et Sociales,
- . Un membre élu du Bureau de l'Association Dionysienne de Promotion Economique.

N.B. : Des socio-professionnels du tourisme de Saint-Denis seront associés au Syndicat d'Initiative de Saint-Denis, et proposés à la Mairie par leurs organismes professionnels (représentatifs).

Le Conseil d'Administration élira son Bureau, et s'entourera de comités techniques consultatifs compétents.

L'ensemble de ces dispositions seront précisées et complétées dans les statuts.

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

.../...

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE
DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Affaires Economiques

Elle est favorable au projet qui va dans le sens de l'étude globale engagée sur le tourisme.

La Commission souhaite que le premier travail du Syndicat d'Initiative de Saint-Denis repose sur les propositions d'action du schéma d'orientation touristique. Elle se propose d'assurer le suivi du démarrage de cet organisme et de mettre au point, si besoin est, une formule permettant la poursuite de la vente de produits artisanaux. Elle s'attachera à aider la nouvelle structure à "bien vendre Saint-Denis".

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

Une aide financière sera demandée au Département, et le montant des crédits municipaux nécessaires sera prévu au Budget Supplémentaire 1988.

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

LE MAIRE : Vous venez de prendre connaissance du rapport et des avis des Commissions.

Je vous propose également de voir, en annexe 2, le projet de représentation du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiative de Saint-Denis.

Je vous demande de le modifier de la façon suivante :

- * Vice-Président de la Commission des Affaires Economiques et de l'Emploi
- * Elu délégué au tourisme -n'existant pas, est donc supprimé-
- * Deux membres de la Commission des Affaires Economiques et de l'Emploi
- * Elu délégué à la Culture et un membre de la Commission de l'Education de la Culture et du Temps Libre
- * Elu délégué à l'animation
- * Elu délégué à l'environnement et un membre de la Commission du Logement et du Cadre de Vie

- * Un membre de la Commission des Finances et de la Programmation
- * Un membre de l'Association Dionysienne de Promotion Economique
- * Un membre de la Commission des Affaires Générales et Sociales
- * Quatre membres cooptés.

M. GERARD G. : Cooptés par quoi ?...

LE MAIRE : Par les Commissions.

Il est également demandé que les statuts du Syndicat d'Initiative de Saint-Denis nouveau soient déposés dans les quinze jours pour que cette affaire soit lancée rapidement.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce sujet, et demander des explications ?

M. GERARD G. : Quel est l'intérêt -à partir du moment où il existe déjà un Syndicat d'Initiative qui marche, ou qui ne marche pas (je ne le sais pas ; c'est à vous de donner des explications)- de créer une autre structure similaire qui va coûter cher à la Municipalité -si j'en juge par le budget prévisionnel présenté ; il y en a déjà pour quelque 1 300 000 F- ?

LE MAIRE : Existe-t-il un Syndicat d'Initiative de Saint-Denis ?...

M. GERARD G. : Il y a en tous les cas un tel organisme qui fonctionne à Saint-Denis.

LE MAIRE : Il peut y avoir quelque chose à un autre échelon ; mais, cela ne correspond pas au Syndicat d'Initiative de Saint-Denis. Le Syndicat d'Initiative qui existe sur Saint-Denis ne fait pas, ou peu, d'actions pour la Commune. Il mène des actions pour le Département -ce qu'il fait peut-être bien ou mal (c'est un jugement que vous portez vous-même)-. En ce sens, il n'y a pas d'opposition entre cet organisme et celui créé.

M. GERARD G. : A partir du moment où vous récupérez les locaux, et que vous mettez dehors le Syndicat en place, cela revient au même.

LE MAIRE : Où avez-vous vu que je récupérais des locaux ?

M. GERARD G. : C'est du moins ce qui ressort de la presse. Est-ce qu'il y a eu une évolution depuis ?

LE MAIRE : Vous me confondez, je pense, avec le Président du Conseil Général. Le Maire de Saint-Denis n'a jamais fait cela.

(Rires).

LE MAIRE : Le Maire se propose, bien au contraire, de donner d'autres locaux à ce Syndicat. En aucun cas, il ne récupère ces locaux. Le Maire va en attribuer d'autres à ce Syndicat.

M. GERARD G. : Peut-on savoir où ceux-ci se situeront ?

LE MAIRE : Dans l'ancien Hôtel de Ville. Nous sommes en train de réaménager ce bâtiment pour pouvoir y installer ce Syndicat, considérant que c'est là la meilleure place qu'il puisse avoir.

M. GERARD G. : On va donc transformer la Mairie, ou du moins l'ancien Hôtel de Ville, en Syndicat d'Initiative.

LE MAIRE : Pas l'ensemble, une partie seulement.

M. GERARD G. : Très bien. Et, comment sera recruté le personnel du nouvel organisme ?

LE MAIRE : Ce personnel sera repris au niveau de l'association existant auparavant, plus peut-être quelques autres personnes.

M. GERARD G. : Si vous prévoyez de récupérer le personnel de l'autre formation, c'est dire que cette dernière doit s'effondrer.

LE MAIRE : C'est là une déduction logique.

M. GERARD G. : A part cela, vous ne voulez pas la mort de l'autre association...

LE MAIRE : Je ne veux la mort de personne.

M. GERARD G. : Je pose quand même la question de savoir si cela est opportun.

LE MAIRE : Oui, sinon nous ne l'aurions pas proposé.

M. GERARD G. : Tiens, j'aurais pu répondre la même chose !...

LE MAIRE : Je me permets de répondre à la question que vous me posez. Je ne vois pas pourquoi cela serait inopportun.

M. GERARD G. : Tout simplement parce qu'on s'aperçoit qu'à la Réunion, des infrastructures sont mises en place en double, en triples exemplaires. Ainsi, il y avait une Agence Régionale du Tourisme et des Loisirs (A.R.T.L.) ; on a créé un Comité Départemental du Tourisme (C.D.T.). Il y a déjà un Syndicat d'Initiative ; et nous allons créer quelque chose de similaire en face qui porte, il est vrai, un autre nom. On a l'impression que tout cela fait un peu "gabegie". Vous ne trouvez pas ?...

LE MAIRE : Vous ne trouvez pas que le RADAR fait double emploi, non !?...

M. GERARD G. : Ah non !... La preuve, c'est que nous sommes représentés, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Je me demande encore quel emploi il a.

M. GERARD G. : Monsieur le Maire, nous sommes représentés. Si le RADAR ne servait à rien, nous ne serions pas là. Nous sommes ici de par la vo-

lonté de la population.

LE MAIRE : Et, s'il n'en reste plus qu'un, je serai celui-là...

M. GERARD G. : C'est bien cela. Ce n'est pas de ma faute si certains s'accrochent à leur titre, et n'abandonnent pas leur siège -si j'ose dire-. Enfin !... L'histoire dira ce qu'il en ressortira.

LE MAIRE : Bien. Maintenant, cessons de plaisanter. Revenons à notre rapport.

Y a-t-il d'autres intervenants ?

Je mets cette affaire aux voix. Opposition ? Abstention ?

M. GERARD G. : Opposition.

LE MAIRE : Si vous ne vous signalez pas davantage, je ne peux pas le savoir. Vu le grand sourire que vous arborez, je peux croire, quant à moi, que vous approuvez ce dossier.

M. GERARD G. : Non. Il y avait une diversion à mon côté.

LE MAIRE : Très bien. 1 opposition.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à la MAJORITE.